

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET ;
Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO ;
Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Bernard LABORDE à Albert BLONDEL ;
Maha GULFRAZ à François ROSE ;
Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE ;
Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY ;
Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION ;
Jennifer BONINO à Laurent POULOT ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Approbation de l'adhésion au Sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Bures-sur-Yvette a, par délibération en date du 11 avril 2023, transféré au Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) la compétence d'autorité organisatrice de service public de distribution de gaz.

Le comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par délibération en date du 06 février 2023.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la délibération du Sigeif ayant autorisé l'adhésion de cette nouvelle commune est notifiée à chacune des collectivités adhérentes au syndicat, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif).

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ;

Vu les statuts du Sigeif, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif ;

Vu la délibération n°23-13 du comité d'administration du Sigeif en date du 06 février 2023 autorisant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Bures-sur-Yvette (91) d'adhérer au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, madame Mireille BENATTAR ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président dudit syndicat ;

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-057-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le... **10 JUIL 2023**
Publié le... **10 JUIL 2023**
Notifié le...
Montmagny, le... **10 JUIL 2023**

Le Maire
Patrick FLOQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Acte à classer

DL2023-0507-057

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> **AR reçu** <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-10T10-37-39.01 (MI246273661)

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230705-DL2023-0507-057-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation de l'adhésion au Sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0507-057.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 10/07/23 à 10:16

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature Date 10/07/23 à 10:16

Par [MAZET CELINE](#)

Signé Date 10/07/23 à 10:16

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis Date 10/07/23 à 10:37

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception Date 10/07/23 à 10:44